

FORMATION SECRETAIRE ASSISTANT(E) MEDICO- SOCIAL(E)

PROCEDURE DE SELECTION – 2020 / 2021

CONDITION D'ACCES

- Formation accessible aux bacheliers en Formation Initiale
- Les non-bacheliers peuvent se présenter dans le cadre de la Formation Continue. L'expérience professionnelle et la motivation seront déterminantes pour l'accès à la formation.

MODALITES D'INSCRIPTION

- **Retrait des dossiers de candidature :**
- de **Janvier 2020** au **7 Septembre 2020**
- **Date limite de dépôt des dossiers :**
- **14 Septembre 2020**

PROCEDURE DE SELECTION

Sélection sur dossier et entretien de motivation et exercices écrits.

Après examen du dossier les candidats sont convoqués par courrier pour un entretien de motivation et les exercices écrits.

Les candidats seront informés par courrier dans un délai de 15 jours après l'entretien de leur admission ou du refus de leur candidature.

REGIME DE FORMATION

Ce parcours est accessible en Formation Initiale ou en Formation Continue.

Le coût de la Formation Initiale est à la charge de l'étudiant.

Le coût de la Formation Continue peut être pris en charge par différents dispositifs. Le secrétariat peut être contacté pour plus de précisions.

CONDITIONS FINANCIERES

- **Frais de sélection : 95 €**
- **Coût de la formation initiale : 1 454 €**